



Fédération
Syndicale
Unitaire

Le secrétariat départemental

Cayenne, le 15 novembre 2013

A Monsieur le Recteur
de l'Académie de Guyane

Objet : Assises de l'Éducation prioritaire.

Monsieur le Recteur,

Le ministère de l'éducation nationale, suite au rapport sur "**la refondation de l'école de la République**", a programmé des **assises de l'Éducation prioritaire** dans toutes les académies. Le Ministre Vincent PEILLON donne instructions :

« Cette concertation commencera par une demi-journée d'échanges, organisée dans chaque réseau d'éducation prioritaire au mois d'octobre. Les équipes des écoles et établissements seront invitées à discuter sur la base du rapport établi afin de le compléter et faire part de leur souhaits et propositions d'évolution. »

Force est de constater, Monsieur le Recteur, que ces instructions du Ministre n'ont pas été respectées dans l'Académie de la Guyane. Aucune école et établissement des réseaux d'éducation prioritaire n'ont participé à ces demi-journées d'échanges et pour cause : elles n'ont pas eu lieu.

Le Ministre poursuit :

« Les remontées des réseaux, points de consensus et de débat, feront l'objet de synthèses académiques. Ces dernières seront rendues publiques et serviront de base aux travaux des assises académiques ou inter académiques qui se tiendront en novembre. Outre les personnels de l'éducation nationale et leurs représentants, ces assises associeront les partenaires de l'école indispensables à la réussite de l'éducation prioritaire (parents d'élèves, collectivités territoriales, associations impliquées). »

En Guyane, vos services n'ont pas organisé des réunions de réseaux en octobre. Donc il ne peut y avoir de remontées des réseaux et par suite aucune synthèse n'a été élaborée. Il n'y a donc aucune base pour les assises académiques que vous organisez en novembre.

Le document que vous nous avez fait parvenir : « Éducation prioritaire, assises académiques » indique pourtant :

« Des assises académiques auront lieu le 19 novembre 2013 à Saint Laurent du Maroni et

le 25 novembre 2013 à Cayenne. Elles ont pour objectifs de : faire partager le diagnostic national établi, le commenter, le compléter en fonction de la diversité des situations

Cayenne : Mont Lucas bâtiment G

FSU GUYANE – BP 847 – 97339 CAYENNE Cedex

tel : 0594 30 72 20 / 0694 21 45 28 fax : 0594 31 00 57 Email : fsu973@fsu.fr

académiques et des remontées de terrain élaborées lors d'une concertation organisée dans chaque réseau. »

La FSU Guyane ne peut accepter le procédé consistant à afficher des actions qui n'ont pas eu lieu. Cette imposture participe de la dégradation continue du rendu du service public d'Éducation Nationale dont est très largement victime notre académie.

Les personnels de terrain, chargés de classe n'ont pas été entendus. Seuls les personnels de direction des collèges, les préfets des études, les enseignants référents RRS, les IEN de circonscription, les conseillers pédagogiques et les directeurs d'écoles sont désignés par vos services pour s'exprimer sur cette question lors d'assises qui ne travailleront sur aucune base.

Les enseignants qui vivent au quotidien auprès de leurs élèves les réalités de l'enseignement en éducation prioritaire, sont exclus de ces assises académiques. Ce déni d'expression des personnels est dû à la volonté de masquer les immenses difficultés que rencontre l'Académie dans sa dotation, son suivi, ses moyens, ses constructions, ses conditions d'hygiène et de sécurité des écoles et établissements.

Monsieur le Recteur, la FSU Guyane :

- rejette l'organisation que vous proposez pour ces assises de l'Éducation prioritaire.
- dénonce le mépris affiché à l'encontre des enseignants chargés de classe en les excluant de ces assises.
- condamne l'imposture consistant à écrire que les réseaux auraient été consultés.
- exige que vous organisiez dans chaque réseau d'éducation prioritaire les demi-journées banalisées comme vous en avez la responsabilité.

La FSU Guyane ne désignera pas de délégué pour participer de manière théorique à ces simulacres d'assises départementales pour lesquelles la principale préoccupation semble être les réservations de repas.

La FSU Guyane informe ses instances nationales des conditions d'organisation de ces assises et en donne copie au Ministère de l'Éducation Nationale.

Soyez assuré, Monsieur le Recteur, de notre attachement au service public d'Éducation.

Le secrétaire départemental

Le secrétaire départemental adjoint
Chargé du premier degré

Christophe BOUCHY

Alexandre DECHAVANNE